



**ST-LUDGER, LE 14 JUIN 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le lundi 14 juin 2021 à 19h, via conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente via conférence Web et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance via conférence Web Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

Tous les membres du Conseil municipal participant via conférence Web ou téléphonique ont par conséquent été dûment convoqués à la séance ordinaire.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2021-06-174

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 14 juin 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Règlement n° 2021-240 établissant la tarification du service d'animation estivale – Adoption
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Comme la séance extraordinaire a lieu à huis clos dû à la Covid-19, aucune personne présente et aucune question n'a été reçue.

### **4. RÈGLEMENT N° 2021-240 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE – ADOPTION**

Résolution 2021-06-175

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le RÈGLEMENT N°2021-240 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Résolution 2021-06-176

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.